

## Compte rendu de la rencontre débat du 6 octobre 2010



En introduction Gilles Berhault, président du Comité 21, rappelle le rôle du Comité 21 de créer des conditions d'échange entre tous les acteurs sur les enjeux du développement durable. François Letourneux, président de l'UICN France (Union internationale pour la conservation de la nature) présente les cinq intervenants : Sonia Peña Moreno, responsable des politiques de la biodiversité au siège mondial de l'UICN ; Jean-Pierre Thébault, ambassadeur délégué à l'environnement ; Michaël Delafosse, adjoint au maire de Montpellier ; Hervé Casterman, directeur environnement et climat de GDF SUEZ et Ghislaine Hierso, présidente d'Orée.

Lors des débats, les principaux points abordés ont porté sur les objectifs de la France à Nagoya et l'importance d'une mobilisation de tous les acteurs privés et publics. Préserver la biodiversité et mettre en avant tous les bénéfices qu'elle peut nous apporter, nous garantira d'améliorer nos conditions de vie (meilleure santé, meilleure alimentation, innovations, etc.), et de réduire les inégalités entre les pays fournisseurs de biodiversité et les pays utilisateurs. Les objectifs de Nagoya sont donc clairement positifs et renforcent l'importance des accords qui doivent y être pris.

### • François Letourneux



Lors de la conférence de Nagoya, le Comité français de l'UICN souhaite faciliter les débats informels des associations et des parties prenantes, avec la délégation française. François Letourneux a également rappelé l'importance du rôle de toutes les parties prenantes (associations, collectivités territoriales et entreprises) dans les débats qui auront lieu à Nagoya, et souhaite que ces parties prenantes soient un jour mieux associées à la gouvernance de la CBD (Convention on Biological Diversity) et de l'UICN.

### • Sonia Peña Moreno : Les enjeux de Nagoya – Le point de vue de l'UICN



La conférence de Nagoya devrait être le plus grand rassemblement sur la biodiversité avec: 8 000 à 10 000 participants attendus. Pour répondre à la crise de la biodiversité, Nagoya devra aboutir sur les mesures principales suivantes : l'adoption d'un plan stratégique 2011-2020 ambitieux ; la définition de ressources financières stables ; répondre aux trois objectifs de la convention et l'adoption du protocole international sur l'accès et le partage des avantages issus des ressources génétiques de la biodiversité (protocole ABS). Les conclusions de l'étude sur la valeur économique des services des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) seront également étudiées lors de cette conférence. L'UICN sera représentée par une vaste délégation pour discuter avec les décideurs, apporter une réponse collective à la crise de la biodiversité et appuyer les négociations. Dans ce but, elle a préparé de nombreux documents de position (les aires protégées, la biodiversité marine et côtière, l'utilisation durable de la biodiversité, etc.). Elle souhaite également partager ses connaissances et ses expériences à travers de nombreux documents d'information (Plateforme IPBES, l'objectif 20 du Plan stratégique 2011-2020, etc.), et organisera de nombreux événements parallèles.

« Les perspectives mondiales sur la biodiversité indiquent que non seulement la perte de la biodiversité continue, mais en plus elle s'accélère. »

- **Jean-Pierre Thébault : La position de la France à Nagoya**



« Les ouvrages qui disparaissent sont des ouvrages qui disparaissent à jamais. »

Les négociations porteront principalement sur le protocole ABS, ce protocole est symboliquement le plus fort, et politiquement celui qui a le plus de poids. C'est à la fois un acte juridique contraignant et fondateur, qui prévoit de responsabiliser les pays utilisateurs et fournisseurs de la biodiversité, et de rémunérer ces derniers. Par ailleurs, il est indispensable de réviser la conception que nous avons de la biodiversité, qui doit être susceptible d'une valorisation économique, constitue un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté et une occasion de transfert technologique entre le Nord et le Sud. La responsabilité vis-à-vis de la biodiversité est donc bien d'ordre international, et Nagoya doit être l'occasion d'une prise de conscience collective de l'ensemble des partenaires. Les priorités, les moyens efficaces et réalistes, ainsi que les financements nécessaires pour protéger la biodiversité, devront également être définis lors de cette conférence. La France a l'intention d'être extrêmement ambitieuse dans sa présence, ses arguments et les positions qu'elle défendra et souhaite faire de cette conférence un succès. Le ministre d'Etat Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno, secrétaire générale à l'Environnement seront présents lors de la réunion ministérielle. La France souhaite également que l'Union européenne soit elle-même ambitieuse et soit un moteur privilégié d'un accord au niveau international. Elle veut également faciliter le dialogue entre un certain nombre d'Etats, avec lesquels elle entretient des rapports privilégiés, et l'Union européenne, afin de faciliter le travail de la présidence japonaise.

- **Michaël Delafosse : Les attentes des collectivités**



« La biodiversité doit être considérée comme un bien public à l'échelle mondiale, sur lequel il est possible d'agir à l'échelle locale. »

Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. En tant qu'espace de politisation et de prise de conscience, la ville tient un rôle essentiel pour répondre à la crise de la biodiversité. Par ailleurs, l'opinion publique a besoin d'être éclairée sur les enjeux de la biodiversité. La problématique urbaine est liée aux enjeux de la biodiversité. Il faut donc réfléchir à ce que sont les écosystèmes urbains, comment, par exemple, ils interviennent dans la maîtrise des risques d'inondation ou comment ils participent à améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Depuis quelques années, la ville est également devenue un lieu refuge pour la biodiversité, demandant une réflexion sur une gestion durable et raisonnée des espaces verts. Pour répondre efficacement à la crise de la biodiversité, la mobilisation de toutes les échelles, étatiques et locales est indispensable. Les Etats doivent reconnaître le rôle des villes dans la préservation de la biodiversité mais s'inscrire aussi dans des stratégies d'accompagnement de leurs collectivités locales et territoriales. La conférence de Nagoya sera également l'occasion de sensibiliser les futurs électeurs sur l'importance de préserver la biodiversité. Tous les acteurs doivent être mobilisés et mieux coordonnés pour répondre efficacement à la crise de la biodiversité. Le maire de Montpellier et une délégation importante seront présents au sommet des villes de Nagoya. Par ailleurs, un plan d'action sur cinq ans en faveur de la biodiversité a été adopté par le Conseil municipal en janvier dernier, visant à intégrer l'enjeu de la biodiversité de manière transversale dans la politique de la ville.

- **Hervé Casterman : Les enjeux pour les entreprises**



« La perte annuelle que représente la perte de la biodiversité est estimée à 50 milliards d'euros par an. »

La biodiversité n'est pas encore un enjeu majeur de la politique de développement durable des entreprises, mais reste un sujet important pour un grand nombre d'entre elles. Les enjeux de la biodiversité sont aussi d'ordre économique et par conséquent, les entreprises doivent également apporter leur contribution pour la préserver. Les enjeux de la biodiversité (image, réglementaire, ressources humaines, finance, concurrence) sont perçus différemment selon les entreprises, ils peuvent être considérés comme des risques ou bien comme des opportunités. Mais la majorité des entreprises considère la biodiversité comme une opportunité, notamment en matière d'innovation. Les entreprises attendent de Nagoya de savoir quelle est la contribution attendue du secteur privé dans la stratégie post 2010. Les conclusions de l'étude TEEB et la finalisation de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES), sont également deux éléments attendus pour les entreprises. Enfin, concernant le protocole ABS, les entreprises souhaitent savoir quel mode de valorisation des services écosystémiques et quels mécanismes de compensation vont émerger de la conférence. En marge de la conférence de Nagoya, le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) organisera une journée de dialogue entreprises /biodiversité. Cette journée aura pour ambition d'informer les négociateurs sur les actions des entreprises, mais aussi de participer à la réflexion sur les politiques et les stratégies qui définiront les leviers économiques, permettant aux entreprises d'agir massivement en faveur de la biodiversité. Pour les entreprises, la responsabilité vis-à-vis de la biodiversité est une responsabilité partagée ; il est donc indispensable de définir des stratégies de coopération entre les différents acteurs publics/privés. De même, les enjeux environnementaux devraient être traités conjointement pour une réponse plus efficace ; de ce fait, le changement climatique et la biodiversité devraient faire l'objet d'une approche intégrée.

- **Ghislaine Hierso : Pourquoi un side event Orée/FRB à Nagoya**



« La biodiversité est au cœur de notre vie ; elle est liée à notre santé, à la sécurité alimentaire et à la protection environnementale. »

La biodiversité n'a pas qu'un rôle éthique ou esthétique, elle se situe également au cœur de la réduction des inégalités sociales et écologiques entre le Nord et le Sud. Il faut également prendre en compte l'interdépendance entre le climat et la biodiversité, car certains dispositifs, mis en place pour lutter contre le changement climatique, peuvent avoir des conséquences négatives sur la biodiversité. Il est essentiel de montrer l'interdépendance des organisations avec la biodiversité. Par exemple, les entreprises dépendent de la biodiversité entre 40% et 100%. Lors du side event Orée/Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), des études de cas d'entreprises seront présentées (LVMH, Véolia et Séché Environnement) pour illustrer concrètement comment les entreprises dépendent de la biodiversité et comment elles la valorisent. La question des coûts et avantages y sera également traitée, ainsi que les services rendus par la biodiversité. Orée travaille sur la mise en œuvre de meilleures pratiques environnementales de façon pragmatique avec tous ses acteurs (entreprises, collectivités, associations), et la biodiversité est au cœur de ses réflexions.

A l'instar des dépêches spéciales « en direct de Copenhague » publiées à l'occasion du Sommet pour la lutte contre le changement climatique de décembre 2009, Dorothée Briaumont, directrice générale du Comité 21, a invité les adhérents du Comité 21 présents à Nagoya, à communiquer par mail leurs commentaires (analyses, billets d'humeur, témoignages, ...), afin de faire partager en direct les enjeux de cette grande conférence de l'année internationale de la biodiversité.

Sources photos : Gaïa network, Google, Orée, UICN

Retrouver les images de l'ouverture de la conférence de Nagoya :

[http://www.gaia-network.com/emissions/options\\_futur/video\\_grand.php?film=jt\\_oct10\\_nagoya\\_ouverture.flv](http://www.gaia-network.com/emissions/options_futur/video_grand.php?film=jt_oct10_nagoya_ouverture.flv)